

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 217

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 28 BIS C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer cet article dont les dispositions manquent de clarté et n'ont pas d'impact direct sur les finances sociales.